

Conditions générales d'utilisation de Mobile ID

1 Généralités

Mobile ID est un service proposé par différents fournisseurs suisses de services de télécommunication mobile à leurs clients. Ce service est techniquement proposé et exploité par Swisscom (ci-après dénommé «Mobile ID»).

Les présentes conditions d'utilisation de Mobile ID s'appliquent uniquement à la relation contractuelle existant entre vous et le fournisseur de services de téléphonie mobile émetteur de la carte SIM pour le téléphone portable que vous utilisez, conformément au contrat de téléphonie mobile sous-jacent (ci-après dénommé «votre fournisseur de services de téléphonie mobile»).

Pour les prestations que vous utilisez avec un fournisseur de services utilisant Mobile ID (p. ex. comme moyen d'identification en vous inscrivant pour accéder de manière sécurisée à votre fournisseur de services), un contrat est conclu exclusivement entre vous et le fournisseur de services concerné.

En utilisant Mobile ID pour la première fois, vous confirmez, en tant qu'abonné ou unique utilisateur autorisé de la connexion, que vous êtes conscient des droits et obligations découlant des présentes conditions d'utilisation, que vous les acceptez et que vous en respecterez toutes les obligations.

2 Fonctionnement de Mobile ID

Mobile ID permet l'autorisation de déclarations d'intention, pour valider, par exemple, le transfert d'un certain montant de votre compte vers un autre compte en utilisant votre plate-forme d'e-banking ou une application d'e-banking sur votre téléphone mobile. Le fournisseur de services vous envoie une demande sur votre terminal sous la forme d'un message texte. Vous pouvez autoriser la transaction en entrant votre code PIN Mobile ID. Mobile ID permet en outre de s'authentifier sur des applications de fournisseurs de services connectés à Mobile ID. Dans ce cas, Mobile ID est un moyen pour vous de vous connecter aux applications de fournisseurs de services ou de vous y identifier par «Login» (ou au moins une partie de celui-ci). Vous recevrez, pour ce faire, une demande de la part de votre fournisseur de services envoyée sous la forme d'un message texte à votre terminal, et pourrez la confirmer ou la rejeter en entrant le code PIN de votre Mobile ID.

Exemple: Si votre banque (fournisseur de services) utilise Mobile ID pour accéder à votre plate-forme d'e-banking, elle peut alors faire envoyer, via Mobile ID, une demande sur votre numéro de téléphone portable avec transmission sécurisée (p. ex.: «Voulez-vous vous inscrire à l'e-banking?»), et vous pourrez saisir votre code PIN Mobile ID pour confirmer la demande. Si vous n'avez pas essayé de vous connecter à votre e-banking, vous devez refuser, bien sûr,

d'entrer votre code PIN Mobile ID. En l'absence d'une réponse valide dans un délai de trois minutes, la demande est alors refusée. Une fois que vous avez saisi correctement votre code PIN Mobile ID, le message sera signé par voie électronique avec une clé cryptographique se trouvant sur la carte SIM, et votre banque recevra une transmission cryptée confirmant que la réponse a bien été envoyée par le numéro de téléphone portable autorisé (le fournisseur de services peut vérifier le message signé avec la clé cryptographique publique). Votre banque peut ainsi partir du principe que la réponse a bien été donnée par la bonne personne et vous donnera accès à la plate-forme d'e-banking: vous serez alors connecté correctement.

3 Prestations

3.1 Généralités

Pour utiliser Mobile ID, votre fournisseur de services de téléphonie mobile vous remet une carte SIM de nouvelle génération, dotée de fonctions de sécurité avancées. Votre fournisseur de services de téléphonie mobile vous indiquera si votre carte SIM est compatible avec Mobile ID. Si un remplacement initial de la carte SIM est nécessaire, vous recevrez de la part de votre fournisseur de services de téléphonie mobile une carte SIM conforme qui remplacera la carte SIM existante. Si vous disposez d'une option Multi-SIM (à savoir plusieurs cartes SIM avec le même numéro d'appel), votre Mobile ID n'est alors disponible qu'en utilisant votre carte SIM principale.

3.2 Services d'assistance

Les services d'assistance pour Mobile ID sont fournis en ligne (p. ex. sous la forme de forums ou de FAQ) et par téléphone via la hotline de votre fournisseur de services de téléphonie mobile. Vous trouverez les numéros correspondants sur le site Internet de votre fournisseur de services de téléphonie mobile.

Si jamais vous avez oublié votre code PIN Mobile ID, le portail Internet Mobile ID www.mobileid.ch met à votre disposition des outils d'auto-assistance pour réinitialiser votre code PIN Mobile ID.

3.3 Remplacement de carte SIM suite à des améliorations et adaptations

Votre fournisseur de services de téléphonie mobile vous proposera une nouvelle carte SIM si les améliorations et adaptations de Mobile ID nécessitent une nouvelle carte SIM pour pouvoir continuer à utiliser Mobile ID (voir §7 pour les coûts).

3.4 Disponibilité

L'utilisation de Mobile ID exige que les configurations requises de l'appareil et du système d'exploitation (voir §5) soient en permanence respectées. Votre fournisseur de services de téléphonie mobile s'efforce de vous fournir le

service Mobile ID sans interruption. Toutefois, votre fournisseur de services de téléphonie mobile n'assume aucune responsabilité quant à la disponibilité continue de Mobile ID. Votre fournisseur de services de téléphonie mobile peut limiter temporairement la disponibilité si, par exemple, cela s'avère nécessaire au regard des limites de capacité, de la sécurité ou de l'intégrité des serveurs, ou pour exécuter des mesures techniques de maintenance ou de dépannage nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration du service (travaux de maintenance). Votre fournisseur de service de téléphonie mobile s'efforce, autant que faire se peut, de prendre en compte les intérêts des utilisateurs de Mobile ID.

4 Vos obligations

4.1 Activation

Mobile ID doit être activé avant d'être utilisé pour la première fois. Au cours du processus d'activation, vous définissez un code PIN personnel Mobile ID («numéro d'identification personnel»; connu de vous seul) avec lequel vous pourrez par la suite utiliser mobile ID, ainsi qu'un code de récupération (voir §4.3).

4.2 Respect de la finalité d'utilisation

La finalité de l'utilisation de Mobile ID est définie dans le contrat que vous avez conclu avec votre fournisseur de services.

Hors de Suisse, vous devez vous conformer à toutes les réglementations locales concernant l'utilisation de services tels que Mobile ID.

4.3 Obligations de diligence

Pour utiliser Mobile ID, votre connaissance de votre code PIN Mobile ID, d'une part, et votre possession de la carte SIM, d'autre part, constituent les éléments de sécurité personnelle dont la protection relève de votre responsabilité:

d'une part, vous êtes responsable de la protection de votre code PIN Mobile ID, en particulier du choix d'un code PIN Mobile ID sécurisé, ainsi que de la protection contre l'accès par des tiers. Le code PIN Mobile ID doit rester strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être divulgué à d'autres personnes (pas même à votre fournisseur de services ni à votre fournisseur de services de téléphonie mobile après une activation unique). Surtout, le code PIN Mobile ID ne peut être noté, ni sur ni dans le terminal, enregistré ou rendu accessible d'une quelconque manière que ce soit avec celui-ci. Afin d'assurer la protection contre toute utilisation frauduleuse de votre Mobile ID, aucune combinaison triviale ou courante (comme p. ex. «123456») ou toute autre combinaison de numéros facilement identifiables – telle que le numéro de téléphone, la date de naissance, la plaque d'immatriculation – ne peut être sélectionnée lors du choix du code PIN Mobile ID. Si vous savez ou avez des raisons de soupçonner qu'un tiers a connaissance de votre code PIN,

vous devez immédiatement réinitialiser votre code PIN à l'aide des outils d'auto-assistance mis à disposition sur le portail Internet Mobile ID www.mobileid.ch. Pour la réinitialisation de votre code PIN Mobile ID, vous êtes invité à créer un code de récupération lors de l'activation. Vous pouvez également le créer pour la première fois ou le redéfinir à tout moment sur le portail Internet Mobile ID www.mobileid.ch. Vous devez immédiatement en définir un nouveau, notamment si vous savez ou avez des raisons de soupçonner qu'un tiers a connaissance de votre code de récupération. Les mêmes exigences que pour le code PIN Mobile ID décrites au début de ce paragraphe s'appliquent au choix du code de récupération sécurisé et à sa protection contre l'accès par des tiers.

D'autre part, vous êtes responsable de l'utilisation du terminal que vous utilisez, y compris de la carte SIM. Il doit s'agir d'un terminal que vous seul pouvez utiliser. Il vous est interdit de transmettre le terminal ou la carte SIM à des tiers pendant toute la durée d'utilisation de votre Mobile ID. En cas de perte ou de vol de la carte SIM ou du terminal, y compris de la carte SIM, ou si vous avez des raisons de croire/que vous savez que des tiers non autorisés ont pris le contrôle de votre carte SIM, vous devez immédiatement la faire bloquer par votre fournisseur de services de téléphonie mobile. Une fois que votre carte SIM est bloquée, Mobile ID n'est plus disponible et doit être réactivé. Le logiciel du terminal doit être mis à jour. Les mises à jour fournies par le fabricant (mises à jour, mises à niveau, Service Packs, correctifs, etc.) doivent notamment être installées. Le terminal doit être utilisé conformément aux conditions contractuelles du fabricant et de manière adéquate. Vous assumez, notamment, tous les risques favorisés ou provoqués par la modification ou le remplacement du logiciel de l'appareil installé par le fabricant de l'appareil (p. ex. par un «jailbreak» ou tout autre logiciel violant les conditions d'utilisation spécifiées par le fabricant). Vous vous engagez à installer exclusivement sur votre terminal des logiciels (notamment des applications) provenant de sources fiables.

5 Configuration requise pour l'appareil et le système

Pour utiliser Mobile ID, vous devez disposer d'une connexion active aux services de téléphonie et de SMS sur le réseau de votre fournisseur de services de téléphonie mobile. Si le contrat sous-jacent, permettant l'accès au réseau mobile, est bloqué ou résilié, la possibilité d'utiliser Mobile ID est également supprimée.

Vous reconnaissez qu'en raison d'un manque d'assistance fonctionnelle de la part de certains fabricants d'appareils, Mobile ID ne fonctionne pas avec certains équipements terminaux, fonctionne de manière limitée ou ne fonctionne qu'avec certains logiciels d'appareil.

6 Prix

L'utilisation de Mobile ID est gratuite pour vous.

Les coûts éventuels d'une nouvelle carte SIM sont fixés par votre fournisseur de services de téléphonie mobile.

Le fait que votre fournisseur de services applique ou non des frais pour la prestation de ses services avec Mobile ID dépend du contrat que vous avez conclu avec votre fournisseur de services – votre fournisseur de services de téléphonie mobile n'a aucune influence là-dessus.

7 Traitement de vos données

La protection de vos données personnelles est l'une de nos principales préoccupations. Vos données personnelles sont toujours traitées de manière strictement confidentielle et en conformité avec les dispositions légales en matière de protection des données. Seules les données nécessaires à la fourniture du service Mobile ID seront traitées.

Pour savoir comment votre fournisseur de services mobiles traite vos informations et comment vous pouvez les contrôler, veuillez vous reporter à la charte de confidentialité figurant sur le site Internet de votre fournisseur de services de téléphonie mobile.

Seront traitées pour la fourniture du service Mobile ID les données suivantes vous concernant:

- Votre fournisseur de services de téléphonie mobile et Swisscom, agissant en leur qualité d'exploitant technique de Mobile ID, ont besoin, lors de l'activation de Mobile ID, de votre numéro d'appel ainsi que de votre numéro d'identification internationale d'abonné mobile (IMSI, International Mobile Subscriber Identity) enregistré sur votre carte SIM. Votre fournisseur de services de téléphonie mobile reliera ces informations aux informations existantes du numéro de téléphone concerné.
- Vous communiquez vous-même votre numéro d'appel (Mobile Subscriber Integrated Services Digital Network Number, MSISDN) au fournisseur de services que vous souhaitez utiliser avec Mobile ID. Ces réglementations concernant la protection des données sont régies par le contrat que vous avez conclu avec votre fournisseur de services de téléphonie mobile. Pour chaque demande de Mobile ID (que vous déclenchez vous-même en utilisant le service de votre fournisseur), votre fournisseur de services transmet votre numéro d'appel ainsi que la demande décrite ci-dessus au §2 à Swisscom agissant en qualité d'exploitant technique de Mobile ID. Afin de vous faire parvenir la demande de votre fournisseur de services, ces informations sont reliées à celles fournies par votre fournisseur de services de téléphonie mobile en lien avec Mobile ID.

- Vous recevrez via votre fournisseur de services de téléphonie mobile un SMS crypté de Mobile ID contenant la demande de votre fournisseur de services.
- Si vous refusez la demande ou si vous n'y répondez pas, Mobile ID en prendra acte et en informera le fournisseur de services demandeur.
- Si par la saisie de votre code PIN Mobile ID, vous confirmez votre demande, le message sera signé par voie électronique sur votre carte SIM. Ce message signé est renvoyé à Swisscom via votre fournisseur de services de téléphonie mobile à l'aide d'une connexion sécurisée.
- Swisscom transmet alors ce SMS signé à votre fournisseur de services via une connexion sécurisée accompagnée de la clé publique afin que votre fournisseur de services puisse voir que la demande a bien été confirmée par la carte SIM associée à votre numéro d'appel.
- Si vous utilisez un service qui, en vertu du contrat conclu avec votre fournisseur de services, est limité ou indisponible (géolocalisation) dans votre pays de résidence actuel, Mobile ID transmet alors l'indicatif du pays et l'opérateur de téléphonie mobile (code réseau) du réseau mobile que vous utilisez actuellement.

Toutes vos données personnelles qui pourraient être nécessaire à la défense de votre fournisseur de services de téléphonie mobile ou de Swisscom (agissant en tant qu'exploitant technique) contre toute demande de dommages et intérêts seront conservées pendant toute la durée des éventuels délais de prescription, généralement de 10 ans.

Votre code PIN Mobile ID est sécurisé et sauvegardé sur votre carte SIM.

Si vous êtes en désaccord avec le traitement de ces données, vous ne pouvez pas utiliser Mobile ID.

8 Responsabilité et force majeure

En cas de violation du contrat, votre fournisseur de services de téléphonie mobile est responsable des dommages prouvés, à moins qu'il ne démontre qu'il n'a pas commis de faute. Le prestataire de services ne répond pas des dommages causés par négligence légère. La responsabilité de votre fournisseur de services de téléphonie mobile pour les dommages consécutifs, les manques à gagner, les pertes de données, les dommages résultant de téléchargements, est exclue – dans la mesure où la loi le permet. Il n'est pas non plus responsable des dommages résultant de votre utilisation illégale ou contraire au contrat d'utilisation de Mobile ID.

Votre fournisseur de services de téléphonie mobile n'assume aucune responsabilité si la réalisation de ses prestations est

temporairement interrompue, totalement ou partiellement restreinte, ou impossible pour cause de force majeure.

le portail Internet de Mobile ID www.mobileid.ch ou contacter votre fournisseur de services de téléphonie mobile via sa hotline clients.

9 Modifications

Votre fournisseur de services de téléphonie mobile se réserve le droit de modifier à tout moment Mobile ID et vos conditions d'utilisation. Les modifications apportées aux conditions d'utilisation et à leur validité vous seront communiquées de manière appropriée (p. ex. par SMS). Vous pouvez refuser les nouvelles conditions en renonçant à l'utilisation de l'application SIM ou de Mobile ID conformément aux présentes conditions d'utilisation, à compter du début de leur validité. Si vous continuez à utiliser l'application SIM ou Mobile ID à compter du début de leur validité, cela signifie que vous en acceptez les conditions modifiées.

10 Entrée en vigueur, durée et résiliation

La relation contractuelle, conformément aux présentes conditions d'utilisation, entre en vigueur avec l'activation de Mobile ID pour le numéro de téléphone mobile que vous utilisez, et est illimitée dans le temps.

Votre fournisseur de services de téléphonie mobile est en droit de résilier le contrat à tout moment et sans indication du motif.

Vous pouvez à tout moment renoncer à l'utilisation de Mobile ID. Si, en outre, vous souhaitez complètement bloquer Mobile ID pour la carte SIM que vous utilisez, vous devez effectuer une demande de changement de carte SIM via la hotline de votre fournisseur de services de téléphonie mobile et détruire tout enregistrement existant du code de récupération.

11 Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques liées aux présentes conditions d'utilisation sont soumises au droit suisse.

En cas de conflit, nous nous efforcerons de régler le litige à l'amiable. Sous réserve de juridiction obligatoire – en particulier pour les consommateurs, conformément aux articles 32 et 35 du Code suisse de procédure civile – le for juridique est le siège social de votre fournisseur de services de téléphonie mobile en Suisse.

12 Comment nous joindre

Pour toute question concernant la prestation de services conformément aux présentes conditions d'utilisation, vous pouvez obtenir des informations sur